

Compte-rendu des échanges tenus lors de la réunion publique

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques prévu pour réglementer et pour sécuriser l'implantation, l'occupation et l'utilisation actuelles et futures des locaux habités ou occupés situés autour de la station de gaz de GDF SUEZ située sur la commune de Bastia, au lieu dit L'Arinella, une réunion publique d'information et d'échange a eu lieu le jeudi 28 novembre 2013 à 17h00 dans la salle du Théâtre de la mairie de Furiani.

Présentations

Les présentations, consultables en annexe, ont abordées les sujets suivants :

- Présentation de l'établissement par le représentant de l'exploitant;
- Introduction de la démarche PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) par la DREAL;
- Exposé sur les aléas et enjeux du territoire concerné par la DREAL et la DDTM 2B;
- Présentation du projet de carte du zonage réglementaire par la DDTM 2B;

Relevé des échanges avec la salle

- Question sur la prise en compte de la submersion marine comme potentiel de risque pour les installations du site :
Réponse :
La probabilité d'un tel événement étant très faible (à ce jour, l'accidentologie ne fait pas état d'un tel événement climatique sur la Corse), la submersion marine n'est pas un scénario d'accident retenu dans les études de dangers de cet site. Ce scénario pourra cependant être pris en compte lors de la prochaine mise à jour de l'étude de dangers de l'établissement prévue en 2014.
- Question sur le futur projet du port de commerce de la Carbonite, le règlement du PPRT impactera-t-il le projet de route prévu pour le desservir ?
Réponse :
Si son tracé traverse le périmètre du PPRT, alors les conditions liées à son aménagement et à son utilisation seront soumises aux prescriptions du règlement de ce PPRT.
- Question sur la STEP, est-elle exposée?
Réponse :
Oui, faiblement mais la façade exposée n'a pas de vitrage. Il n'y a donc pas de conséquence.
- Question sur la résidence Ebarjolo, est-elle dans le périmètre du PPRT?
Réponse :
Non, la résidence est hors du périmètre PPRT.

Remarques et informations complémentaires

- Monsieur Le Secrétaire Général a affirmé qu'au-delà de la création du PPRT, il y aura la mise en place d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour l'établissement.
Le PPI vise à organiser les secours autour d'une entreprise industrielle (ou site industriel) classé « SEVESO seuil haut » où; en cas d'incident; les conséquences dépasseraient les limites de l'établissement.
- Cette réunion a mobilisé peu de personnes et aucun riverain concerné bien que les obligations formelles de publicité aient été respectées ;

- Les documents présentés lors de la réunion publique sont disponibles sur le site internet de la DREAL (accessible également par le biais de celui de la préfecture de la Haute Corse : <http://www.haute-corse.pref.gouv.fr/risques-technologiques-r148.html>);
- Le public a toujours la possibilité de faire part de ses remarques ou observations et de poser des questions par l'intermédiaire de ces mêmes sites internet. Il peut également les formuler sur les registres mis à sa disposition dans les mairies des communes de Bastia et de Furiani ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Corse ;
- Une enquête publique portant sur le projet finalisé de ce plan aura lieu en début du deuxième semestre 2014.